

FAQ

Comores – Madagascar – Maurice – Seychelles

L'Adaptation fondée sur les Écosystèmes (EbA) : Ce que les entreprises doivent savoir



CRITICAL ECOSYSTEM
PARTNERSHIP FUND

« Strengthening Private Sector Engagement in Ecosystem-based Adaptation » est un projet porté par Cap Business Océan Indien et financé par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques.



Le projet « *Strengthening Private Sector Engagement in Ecosystem-based Adaptation* » est porté par Cap Business Océan Indien et financé par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (Critical Ecosystem Partnership Fund – CEPF).



Durée du projet :
juillet 2024 à octobre 2026.

Cette initiative régionale vise à sensibiliser et accompagner les entreprises et les Chambres de commerce de l'océan Indien face aux défis posés par les changements climatiques en s'appuyant sur la biodiversité et le renforcement des capacités locales. Ce projet couvre quatre territoires insulaires – Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles – et ambitionne de promouvoir l'Adaptation fondée sur les Écosystèmes (EbA) comme levier de résilience et de performance pour les acteurs économiques.

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'environnement mondial, du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est de garantir que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.



COMPRENDRE L'EbA

1. Qu'est-ce que l'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) ?

L'EbA, c'est l'idée simple que la nature peut nous aider à faire face aux effets du changement climatique. Plutôt que de construire une digue en béton pour protéger un littoral, on restaure une mangrove. Plutôt qu'installer un système d'irrigation coûteux, on préserve les écosystèmes qui régulent le cycle de l'eau en amont.

Ce qui distingue l'EbA, c'est qu'elle s'appuie sur des écosystèmes fonctionnels comme les forêts, récifs coralliens, zones humides, mangroves, ou encore savanes arborées pour remplir des fonctions protectrices concrètes : réduire l'érosion, stabiliser les températures, limiter les inondations, sécuriser les ressources en eau.



En résumé :

l'EbA, c'est utiliser la nature comme infrastructure d'adaptation au lieu d'infrastructures entièrement artificielles. C'est souvent moins coûteux, plus durable, et bénéfique à plusieurs secteurs à la fois.

2. Quelle est la définition officielle de l'EbA ?

La définition de référence, issue de la Convention sur la diversité biologique, présente l'EbA comme l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation, afin d'aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

Dans le cadre du projet CEPF, l'EbA est également présentée comme un ensemble d'activités de gestion des écosystèmes qui permettent d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité des personnes et de l'environnement face au changement climatique.



Une action EbA n'est donc pas seulement une action « pour la nature ». C'est une action qui utilise la nature comme alliée pour réduire un risque climatique réel.

3. Comment reconnaître une vraie action EbA ? Les 5 critères clés

Toutes les actions « nature » ne sont pas automatiquement de l'EbA. Pour qu'une action soit qualifiée d'EbA, elle doit répondre à trois conditions de base — et idéalement à cinq critères :

Les 3 conditions de base :

- Elle aide des personnes, des entreprises ou des territoires à s'adapter au changement climatique.
- Elle utilise activement la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.
- Elle s'inscrit dans une stratégie d'adaptation, et non dans une action isolée ou opportuniste.

Les 5 critères d'une action EbA solide :

1



Réduire les vulnérabilités face au climat

l'action répond à un risque identifié :

érosion, inondation, sécheresse, chaleur, cyclone, montée du niveau de la mer.

2



Générer des bénéfices mesurables

pour les personnes, les entreprises ou le territoire

(sécurité, accès à l'eau, continuité d'activité, revenus).

3



Restaurer ou améliorer la santé des écosystèmes

restauration, gestion durable, protection, réduction des pressions.

4



S'inscrire dans une stratégie plus large

reliée à un plan climat, une stratégie RSE, un plan d'aménagement ou un cadre sectoriel.

5



Reposer sur une gouvernance claire et inclusive

parties prenantes impliquées, usages locaux respectés, suivi dans la durée.



Planter quelques arbres devant un bâtiment, ce n'est pas de l'EbA.

Restaurer une ceinture forestière en amont d'un bassin versant pour sécuriser l'approvisionnement en eau face aux épisodes de sécheresse pour protéger les activités agricoles, oui.

4. Est-ce que l'EbA, c'est juste de la conservation de la nature ?

Non. La conservation vise à protéger des espèces ou des habitats pour leur valeur intrinsèque. C'est important, mais ce n'est pas la même chose.

L'EbA est spécifiquement orientée vers l'adaptation au changement climatique. Elle répond à une question précise : comment les écosystèmes peuvent-ils nous aider à faire face aux risques climatiques comme la montée des eaux, cyclones plus intenses, sécheresses, îlots de chaleur, inondations ou glissements de terrain ?



Une action EbA a un double objectif : protéger ou restaurer un écosystème ET réduire la vulnérabilité des populations ou des activités économiques. Sans cet objectif d'adaptation, on parle de conservation, mais pas forcément d'EbA.

5. Quelle différence entre EbA, Solutions fondées sur la Nature et RSE ?

Les trois notions sont liées mais distinctes :

- Les Solutions fondées sur la Nature (SfN ou NbS en anglais) sont **une grande famille d'actions qui utilisent les écosystèmes pour répondre à des défis de société** : climat, eau, santé, sécurité alimentaire, risques naturels. L'EbA est une sous-catégorie des SfN.
- **L'EbA est centrée spécifiquement sur l'adaptation au changement climatique. Elle répond à un risque climatique identifié avec une solution écosystémique.**
- La RSE est le cadre par lequel une entreprise prend en compte ses responsabilités sociales et environnementales. Une action EbA peut s'inscrire dans une stratégie RSE, mais elle doit aller plus loin : **elle doit répondre à un vrai risque climatique et produire des résultats mesurables.**

6. Quels exemples concrets d'EbA dans l'océan Indien ?

Des initiatives existent déjà dans la région, avec des bénéfices directs pour les entreprises :

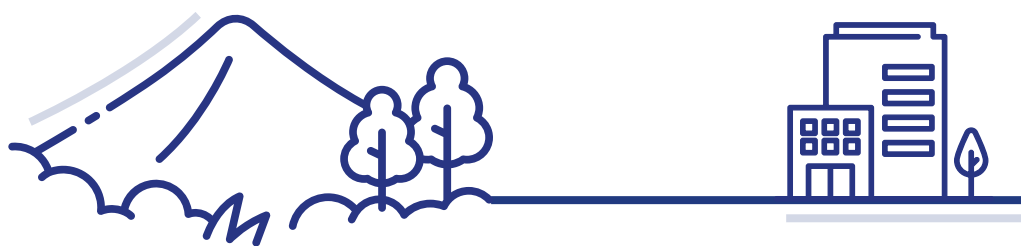


Aux Seychelles, des actions communautaires de restauration de mangroves et de zones humides à Anse Royale ont contribué à renforcer la résilience du littoral face aux effets du changement climatique. Les actions documentées incluent notamment la propagation de mangroves, le nettoyage de déchets, le désenvasement de canaux et l'amélioration de la connectivité entre zones humides.

Aux Comores, un projet d'EbA a permis de restaurer des bassins versants dégradés et de planter environ 1,4 million d'arbres sur les trois îles, afin d'améliorer la rétention d'eau, de limiter l'érosion des sols et de renforcer la résilience des communautés agricoles.

À Madagascar, plusieurs initiatives d'EbA s'appuient sur la restauration de zones humides, de mangroves, de marais ou de végétation autochtone, ainsi que sur des pratiques agricoles plus résilientes, pour réduire la vulnérabilité aux sécheresses, inondations et tempêtes.

À Maurice et aux Seychelles, la restauration des récifs coralliens constitue un exemple d'action écosystémique visant à protéger les activités côtières, notamment le tourisme et la pêche, tout en contribuant à la réduction des risques liés aux aléas climatiques. Ce qui compte, dans chaque cas : l'action répond à un risque climatique identifié et génère des bénéfices concrets pour les entreprises ou les communautés locales.



POURQUOI LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES

7. En quoi l'EbA concerne-t-elle les entreprises ?

Le secteur privé est plus concerné qu'il n'y paraît. La plupart des entreprises de la région dépendent, directement ou indirectement, d'écosystèmes en bonne santé. L'hôtel côtier a besoin d'un lagon en bon état pour l'attractivité de sa plage. L'entreprise agroalimentaire dépend d'une eau disponible et régulière. La zone industrielle en bord de mer est exposée aux inondations.

Les entreprises dépendent souvent de la nature sans toujours le voir clairement : eau, sols, climat local, ressources marines, paysages, récifs. Quand ces écosystèmes se dégradent, cela entraîne des coûts, des ruptures d'approvisionnement, des dommages aux infrastructures ou une baisse d'attractivité.



S'engager dans l'EbA, c'est investir dans la résilience à long terme de son activité et pas seulement faire de la communication RSE.

8. Quels secteurs sont les plus directement concernés dans notre région ?

Dans les petits États insulaires de l'océan Indien, plusieurs secteurs sont particulièrement exposés aux risques climatiques :



TOURISME ET HÔTELLERIE

dépendance aux plages, récifs, paysages naturels ; exposition aux tempêtes et à la montée des eaux.



EAU ET ÉNERGIE :

disponibilité de l'eau douce liée à l'état des forêts et des bassins versants ; hydroélectricité vulnérable aux variations de débit.



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

vulnérabilité aux sécheresses, aux inondations, à l'érosion des sols, à la variabilité des précipitations.



IMMOBILIER ET BTP :

exposition aux risques côtiers, inondations, instabilité des sols.



PÊCHE ET AQUACULTURE :

dégradation des récifs, des mangroves et des zones de frai impacte directement les captures.



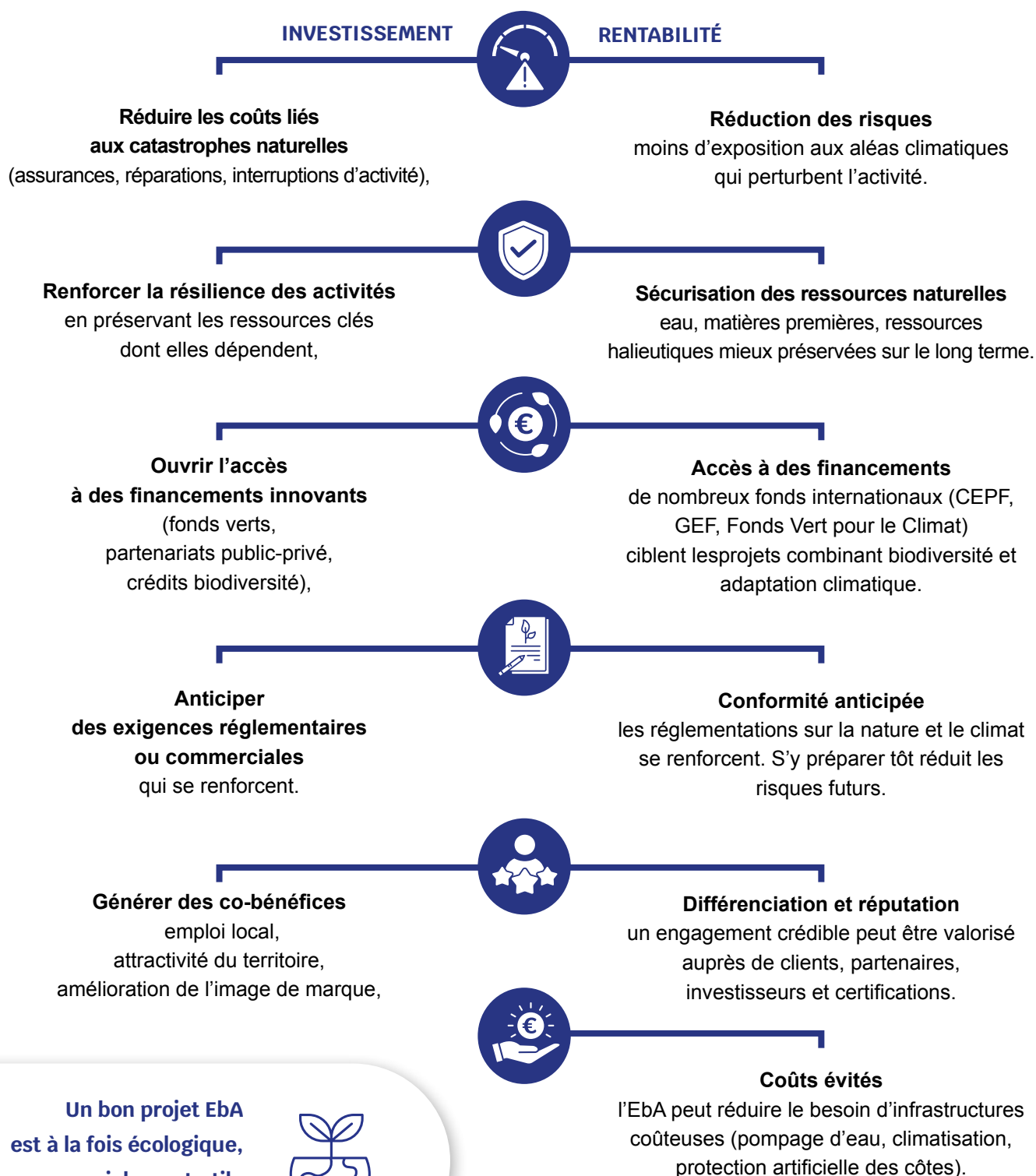
ASSURANCES ET BANQUES

augmentation des sinistres liés au climat, risques sur les portefeuilles de prêts dans des zones exposées.

9. L'EbA est-elle compatible avec la rentabilité économique ?

Oui. L'EbA n'est pas une dépense, c'est un investissement. Elle peut :

10. Quels sont les bénéfices concrets pour une entreprise qui s'engage dans l'EbA ?



Un bon projet EbA est à la fois écologique, socialement utile et économiquement défendable.





PASSER A L'ACTION

11. Par où commencer concrètement ?

La première étape, c'est l'analyse de dépendance et de vulnérabilité. Cela revient à répondre à deux questions simples :

- **Quels écosystèmes votre activité utilise-t-elle**
(eau, sols, zones côtières, forêts...) ?
- **Quels risques climatiques vous exposent**
(inondation, sécheresse, chaleur, érosion, cyclone) ?

Ensuite, la réflexion doit passer par quatre étapes :

1

Identifier les écosystèmes qui peuvent aider à réduire ces risques.

2

Construire une action progressive :
réaliste, suivie et adaptée au territoire.
Pas besoin de tout faire d'un coup.

3

S'appuyer sur des partenaires : CCI, chercheurs, ONG, autres entreprises.
Plusieurs projets dans la région (dont celui de Cap Business OI) accompagnent cette démarche.

4

Intégrer l'EbA dans la stratégie RSE ou climat :
si vous avez déjà une politique de développement durable, l'EbA peut s'y inscrire naturellement.



L'objectif n'est pas de tout faire immédiatement, mais de passer d'une logique de bonnes intentions à une logique d'action structurée.

12. Est-ce que toutes les entreprises peuvent faire de l'EbA ?

Oui, mais pas de la même manière.

- Une entreprise qui possède du foncier peut agir directement sur ses sites : sols, végétalisation, zones humides, berges, littoral.
- Une entreprise qui dépend de matières premières peut agir dans sa chaîne de valeur, par exemple avec ses fournisseurs agricoles ou halieutiques.
- Une entreprise sans foncier peut soutenir des projets portés par des ONG, collectivités ou institutions scientifiques, à condition que ces projets soient sérieux, suivis et cohérents avec ses risques.
- Une PME ou TPE peut s'engager à petite échelle. Une hôtellerie qui restaure la végétation côtière pour réduire l'érosion, un groupement de maraîchers qui implante des haies bocagères, un pêcheur qui participe à la gestion communautaire d'une zone marine : c'est de l'EbA.



La complexité ne définit pas la valeur d'une action EbA. Ce qui compte, c'est la rigueur : identifier le risque, agir sur les écosystèmes, mesurer l'effet. Même à petite échelle.

13. Quelles sont les erreurs fréquentes à éviter ?

Plusieurs pièges sont courants, y compris de bonne foi :

- **Confondre EbA et simple verdissement ou reboisement** : qualifier d'EbA une action sans lien clair avec un risque climatique identifié.
- **Planter sans diagnostic écologique** : mauvaises espèces, mauvais endroit, pas de continuité écologique. Une mauvaise action peut parfois aggraver les risques.
- **Confondre l'EbA avec la compensation carbone** : la plantation d'arbres pour des crédits carbone n'est pas automatiquement de l'EbA.
- **Ignorer les communautés locales** : une action qui ne prend pas en compte les usages et les droits des populations locales risque d'échouer.
- **Négliger le suivi** : sans indicateurs, on ne sait pas si l'action fonctionne vraiment.
- **Communiquer avant de mesurer** : valoriser une action avant d'en avoir vérifié les impacts réels expose au risque de greenwashing.

14. Comment mesurer les résultats d'une action EbA ?

Le suivi peut porter sur plusieurs dimensions. Il ne faut pas tout mesurer, mais choisir quelques indicateurs simples, crédibles et suivis régulièrement :

- **État de l'écosystème :**

surface restaurée, qualité de la végétation, retour d'espèces locales, état des sols ou des récifs.

- **Réduction du risque climatique :**

baisse de l'érosion, meilleure infiltration de l'eau, réduction de l'exposition aux inondations, amélioration de la disponibilité en eau.

- **Bénéfices pour les activités économiques :**

continuité d'activité, réduction de certains coûts, protection d'infrastructures, amélioration des revenus.

- **Gouvernance :**

partenaires impliqués, participation des communautés, suivi dans la durée.

15. En résumé :

comment vérifier rapidement si une action est vraiment de l'EbA ?



Elle répond à un risque climatique identifié.



Elle bénéficie aux personnes, aux entreprises ou au territoire.



Elle protège, restaure ou améliore un écosystème.



Elle s'inscrit dans une stratégie plus large d'adaptation.



Elle repose sur une gouvernance claire, inclusive et durable.



Si la réponse est non à l'une de ces questions, il s'agit peut-être d'une action environnementale intéressante mais pas forcément d'une action EbA.



POUR ALLER PLUS LOIN

16. Cap Business Océan Indien peut-il accompagner mon organisation ?

Ce document s'inscrit dans le cadre du projet régional « *Strengthening Private Sector Engagement in Ecosystem-based Adaptation* », financé par le Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) ou Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, et mis en oeuvre par Cap Business Océan Indien, de juillet 2024 à octobre 2026. L'association accompagne les acteurs économiques de la région du sud-ouest de l'océan Indien dans la compréhension et l'intégration de l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA).

À travers ce projet, Cap Business Océan Indien et ses partenaires contribuent notamment à :

- Sensibiliser les entreprises et les Chambres de Commerce et d'Industrie aux liens entre biodiversité, climat et résilience économique
- Proposer des formations et des temps d'échange sur l'EbA, adaptés aux réalités des territoires de l'océan Indien
- Faciliter le dialogue entre chercheurs, acteurs économiques, institutions et organisations de terrain à travers un réseau science-business
- Partager des outils pédagogiques et pratiques : guides, FAQ, retours d'expérience, études de cas, bonnes pratiques et supports de formation
- Valoriser les initiatives existantes et encourager l'émergence de nouvelles actions EbA portées ou soutenues par le secteur privé
- Orienter les organisations intéressées vers des ressources, partenaires ou dispositifs pertinents pour structurer leur démarche



L'objectif n'est pas seulement d'informer, mais d'aider les entreprises et organisations professionnelles à passer progressivement de la sensibilisation à l'action, en tenant compte de leurs dépendances à la nature, de leurs risques climatiques et des opportunités propres à leur territoire.

17. Quel rôle peuvent jouer les Chambres de Commerce et organisations professionnelles ?

Dans des territoires insulaires où les risques climatiques dépassent souvent l'échelle d'une seule entreprise, les organisations intermédiaires ont un rôle clé. Elles peuvent :

- **Sensibiliser** et informer leurs membres sur les risques climatiques et les opportunités liées à l'EbA. Partager les expériences positives pour lever les réticences et montrer l'exemple.
- **Fédérer des acteurs autour de projets collectifs** à l'échelle d'une zone industrielle, d'une filière ou d'un territoire.
- **Plaider auprès des gouvernements** pour des politiques favorables : incitations fiscales, cadres réglementaires adaptés.
- **Servir de point d'entrée pour les financements** et les projets d'assistance technique dans le secteur privé.



Dans une région où le tissu économique est majoritairement composé de PME, les organisations intermédiaires sont souvent le meilleur vecteur pour diffuser les pratiques EbA à grande échelle.



RESSOURCES UTILES

- **CEPF (cepf.net)** : le site du CEPF présente les appels à projets, les priorités d'investissement par hotspot, les projets financés et les ressources destinées aux bénéficiaires. Il permet aussi de mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrit le projet EbA porté par Cap Business Océan Indien
- **FEBA (friendsofeba.com)** : c'est un réseau international dédié à l'adaptation fondée sur les écosystèmes. On y trouve des ressources, retours d'expérience, publications et outils pour mieux comprendre, concevoir et valoriser les approches EbA
- **WeAdapt (weadapt.org)** : c'est une plateforme de partage de connaissances sur l'adaptation au changement climatique. Elle propose des articles, études de cas, outils pratiques et retours d'expérience permettant d'explorer différentes approches d'adaptation, dont les solutions fondées sur la nature et l'EbA
- **Publications PNUE, UICN et Science Based Targets Network** : ces organisations publient des guides, cadres méthodologiques et rapports de référence sur la biodiversité, le climat, les solutions fondées sur la nature et l'intégration des enjeux environnementaux dans les stratégies des organisations. Ces ressources permettent d'approfondir les concepts et de s'appuyer sur des standards reconnus

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, de Conservation International, de l'Union européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'environnement mondial, du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est de garantir que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Le Fonds vert pour le climat, via l'AFD en tant qu'entité accréditée, et l'Union européenne, via l'AFD en tant qu'agent fiduciaire, financent un programme de 10 ans visant à promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans le hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien.